

# Politique de préservation de l'eau

V2 – mai 2026

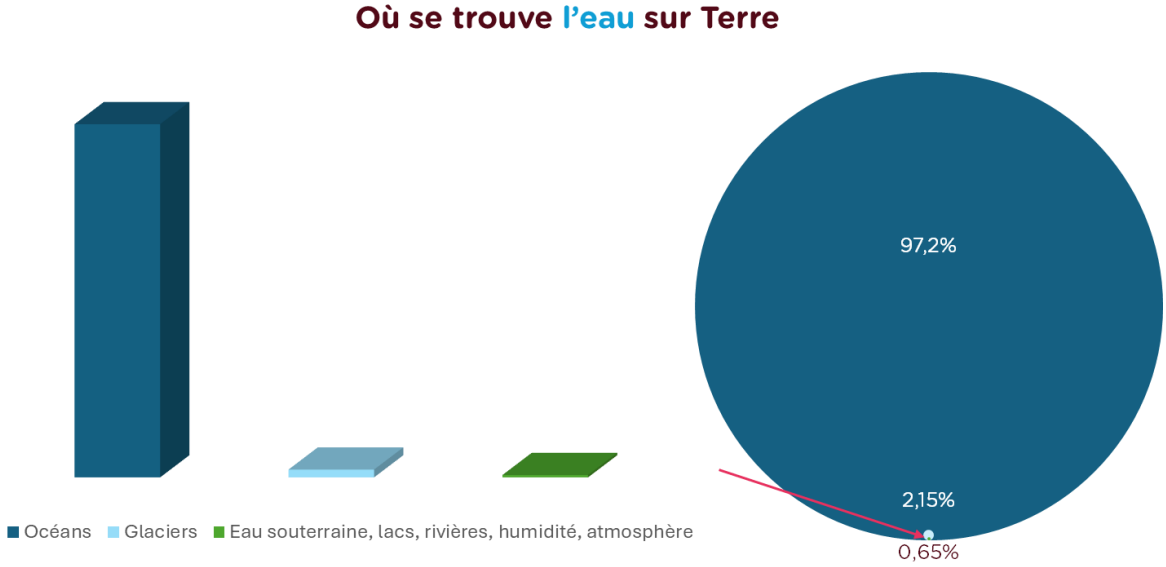
PR CSR0025

# Table des matières

Préambule ..... 3
Contexte du groupe ..... 4
Principes directeurs ..... 6
Nos engagements ..... 7
Consommation d'eau dans notre secteur d'activité ..... 9
# 1 Mesurer pour agir ..... 12
Réaliser un audit de la consommation d'eau ..... 12
Suivre la consommation d'eau ..... 12
#2 Réduire à la source ..... 16
Installer des équipements sanitaires économes en eau ..... 16
Mettre en place un aménagement paysager résistant à la sécheresse ..... 18
Optimisez l'utilisation de l'eau dans les tâches quotidiennes ..... 19
Suivez les bonnes pratiques pour prévenir le risque de légionellose ..... 20
N° 3 Réutiliser et recycler ..... 24
Investir dans la réutilisation de l'eau de pluie ..... 24
Utiliser des solutions naturelles ..... 25
#4 Sensibiliser et encourager la participation ..... 27
Diffuser la politique de conservation de l'eau ..... 27
Limiter la pollution de l'eau ..... 29
Garantir l'accès à l'eau ..... 31

# Préambule

Notre planète est principalement composée d'eau, mais seulement 0,65 %[1] de celle-ci est de l'eau douce disponible pour la consommation.




L'eau disponible est donc rare, et l'Europe est le continent qui se réchauffe le plus rapidement au monde, ce qui menace la disponibilité saisonnière de l'eau[2] . La pénurie d'eau touche déjà environ 34 % du territoire de l'Union européenne et affecte environ 40 % de la population de l'Union pendant au moins une saison par an[3] . Cette situation risque de s'aggraver à l'avenir en raison du changement climatique. [4]

L'Europe du Sud et les zones densément peuplées[5] seront les plus durement touchées, exposant les écosystèmes et les économies à des risques croissants. L'utilisation accrue de systèmes de refroidissement gourmands en eau pourrait aggraver les pénuries d'eau dans certaines régions.

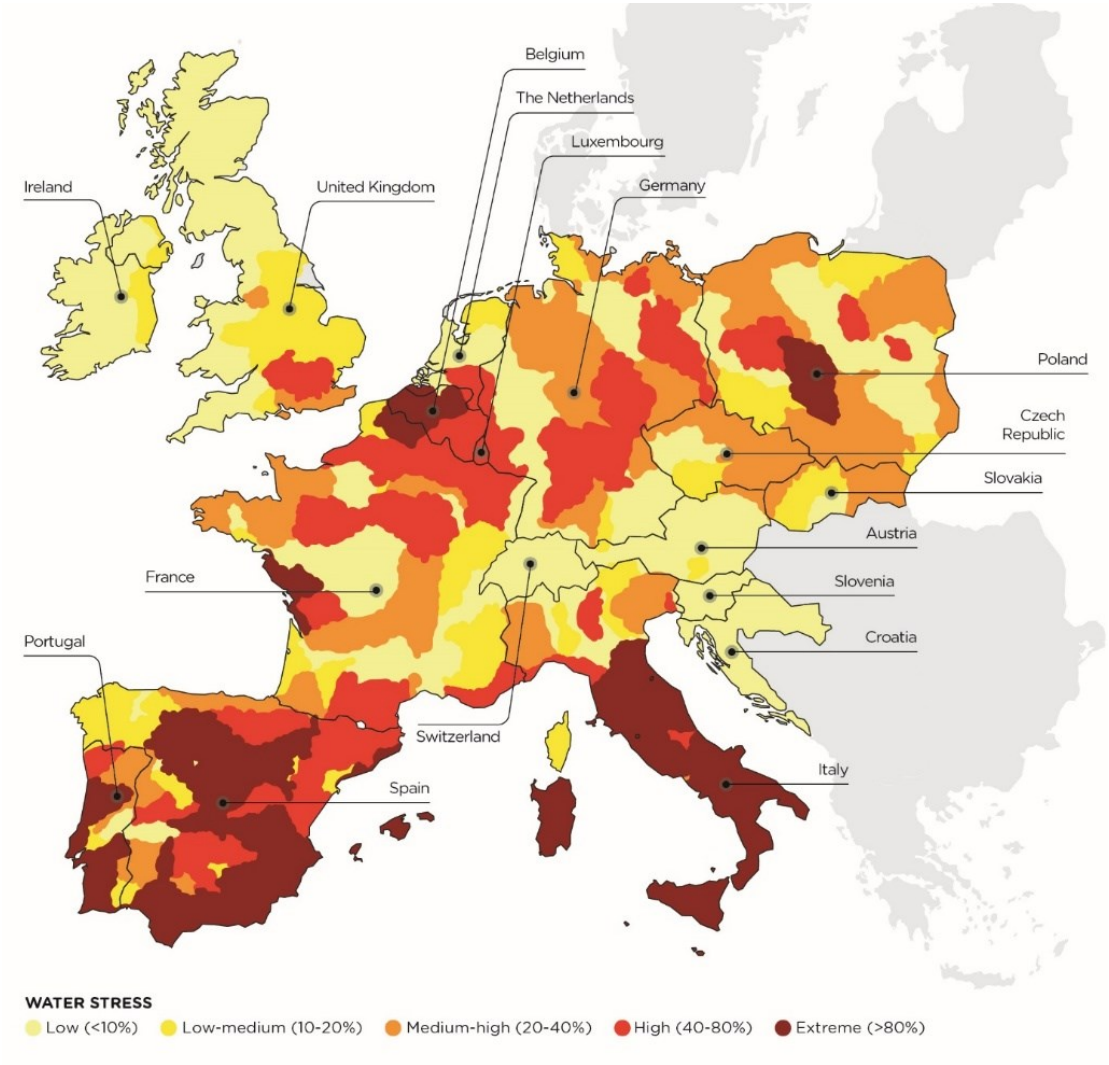
**La préservation de l'eau est donc essentielle à la pérennité de nos activités et à la qualité des soins prodigués aux personnes vulnérables que nous accompagnons. L'objectif du groupe *emeis* est d'assurer le bon fonctionnement de ses établissements tout en préservant les ressources en eau, en maîtrisant les coûts d'exploitation et en renforçant la résilience du groupe.**

[1] *https://earthhow.com/how-much-water-is-on-earth/*
[2] *https://www.eea.europa.eu/en/analysis/publications/water-savings-for-a-water-resilient-europe*
[3] *https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/HTML/?uri=OJ:L_202501179*
[4] *https://www.eea.europa.eu/en/europe-environment-2025/main-report*
[5] *AEE, 2023 ; Bisselink et al., 2018 et https://www.eea.europa.eu/en/europe-environment-2025/main-report*

# Contexte du groupe

En 2025, *emeis* a réalisé une analyse de son exposition aux risques climatiques, qui a identifié le stress hydrique comme le principal risque pour le Groupe parmi ceux évalués. Des niveaux élevés de stress hydrique peuvent entraîner des tensions liées au partage des ressources en eau et des restrictions strictes sur l'utilisation de l'eau, ce qui peut perturber l'hygiène, l'assainissement et, plus généralement, le fonctionnement des établissements.[6]

D'ici 2030, selon un scénario réaliste[7] (SSP2-4.5), la quasi-totalité de nos établissements en Europe du Sud et une grande partie de ceux du Nord seront modérément ou gravement touchés par le stress hydrique :




[6] *Source : https://www.wri.org/applications/aqueduct/water-risk-atlas/#/?advanced=false&basemap=hydro&indicator=1b4f2592-09fd-4ac4-afcd-5a0a9a63617b&lat=47.29413372501023&lng=9.602050781250002&mapMode=view&month=1&opacity=0.5&ponderation=DEF&predefined=false&projection=absolute&scenario=optimistic&scope=future&threshold&timeScale=annual&year=2030&zoom=5*

[7] *SSP2-4.5 = +1,6 °C à 2,5 °C d'ici 2050 ; +2,1 °C à 3,5 °C d'ici 2100*

*emeis* doit s'engager activement dans la préservation de l'eau afin de réduire ses risques opérationnels, financiers et de réputation. Une gestion responsable de l'eau va au-delà de la responsabilité sociale d'entreprise ; c'est un levier de résilience, garantissant la continuité des activités et renforçant l'avantage concurrentiel du Groupe sur le marché.

**Le Groupe s'engage à réduire durablement sa consommation d'eau dans toutes ses installations, tout en garantissant la qualité de vie, la santé et la sécurité des résidents, des patients et des professionnels.**

La stratégie et les recommandations *d'emeis* s'alignent sur la Stratégie européenne pour la résilience hydrique publiée par la Commission européenne en juin 2025, qui vise à **réduire la consommation d'eau d'au moins 10 % d'ici 2030 par rapport à 2025**.

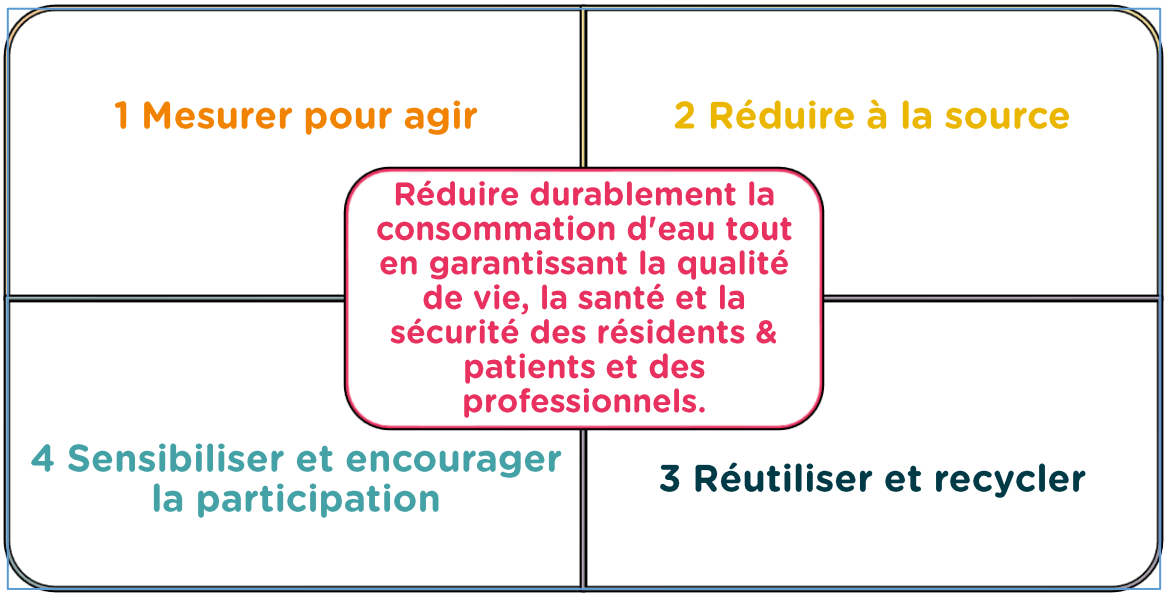
## Gouvernance et pilotage

Cette politique s'applique à tous les établissements *d'emeis* en Europe, y compris les maisons de repos, les résidences-services, les cliniques, les bureaux, ainsi qu'aux projets de rénovation et aux chantiers en cours.

Chaque pays adapte ses actions au contexte local – accès à l'eau, conditions climatiques, réglementations nationales, etc. – sous la supervision du département RSE et des responsables Énergie et Immobilier.

# Principes directeurs

Cette politique de conservation de l'eau repose sur quatre piliers :



# Nos engagements

## 1. Mesures pour agir

| Exigence | N° | Engagement | Objectif | Échéance |
|---|---|---|---|---|
| Objectif | **1** | Réduire la consommation d'eau de 10 % par rapport à 2025 (en m³ / lit/an). | Tous les pays | 4ième trimestre 2030 |
| Objectif | **2** | Suivre mensuellement et consolider semestriellement la consommation d'eau par établissement en termes d'intensité (m³/an, m³/lit/an, m³/m²) et de valeur (€ ou monnaie locale). | Tous les pays | Déjà en place |
| Objectif | **3** | Identifier les 10 % d'établissements « perfectibles » en termes de consommation d'eau en m³/lit/an *(voir la Feuille de route 2025 pour la gestion de l'énergie).* | Tous les pays | 4ième trimestre 2025 |
| Objectif | **4** | Définir des plans d'action détaillés à court terme pour les établissements « perfectibles » *(cf. Feuille de route 2025 pour la gestion de l'énergie)* | Tous les pays | 2ième trimestre 2026 |
| Objectif | **5** | Déployer des systèmes de relevé à distance pour tous les compteurs principaux des fournisseurs lorsque la collecte des données n'est pas automatique et mensuelle, à l'exclusion des cas non pertinents *(voir Feuille de route pour la gestion de l'énergie 2025)* | 100 % des installations | 4ième trimestre 2026 |

## 2. Réduire à la source

| Exigence | N° | Engagement | Objectif | Échéance |
|---|---|---|---|---|
| Objectif | **6** | Installer systématiquement des équipements permettant d'économiser l'eau | 100 % des installations | 2ième trimestre 2027 |
| Objectif | **7** | Remplacer progressivement les lave-vaisselle et les lave-linge par des modèles économes en eau à partir du 01/01/2026 | 100 % des installations | 4ième trimestre 2030 |

## 3. Réutilisation et recyclage

| Exigence | N° | Engagement | Objectif | Échéance |
|---|---|---|---|---|
| Objectif | **8** | Installer un petit collecteur d'eau de pluie (< 350 litres) pour les activités, les événements et l'entretien de petits espaces (balcons, terrasses, plantes d'intérieur, etc.) *(voir la politique en matière de biodiversité)* | 100 % des établissements disposant d'un petit espace extérieur | 2ième trimestre 2026 |
| Objectif | **9** | Installer systématiquement un système de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage et le nettoyage des grands espaces extérieurs dans tous les nouveaux sites et les rénovations majeures *(voir la stratégie de construction durable).* | 100 % des installations Greenfields et rénovations disposant d'espaces extérieurs > 100 m². | Déjà en place |

## 4. Sensibiliser et encourager la participation

| Exigence | N° | Engagement | Objectif | Échéance |
|---|---|---|---|---|
| MANDATORY | **10** | Former chaque année l'ensemble des professionnels aux « éco-gestes » *(voir les politiques de restauration et de gestion des déchets)* | 100 % des établissements | 1er trimestre 2026 |
| Objectif | **11** | Intégrer des pratiques de conservation de l'eau dans les critères d'évaluation de tous les nouveaux appels d'offres auprès des fournisseurs stratégiques. | 100 % des nouveaux appels d'offres | 1er trimestre 2026 |
| MANDATORY | **12** | Adapter ou renforcer un plan formel de gestion de crise ou de continuité des activités comprenant un scénario de perturbation de l'approvisionnement en eau. | 100 % des installations | 1er trimestre 2027 |

Ces engagements concrets sont répartis en deux catégories :

**Mandatory (Obligatoires) :** une norme imposée par le Groupe à tous les sites (dans tous les pays). Les « Mandatories » sont intégrées au système de documentation qualité et vérifiées par le système qualité à l'aide de grilles d'audit de niveau 1 et 2. Leur mise en œuvre est vérifiée via l'étape 4 du processus qualité : «mis en œuvre».

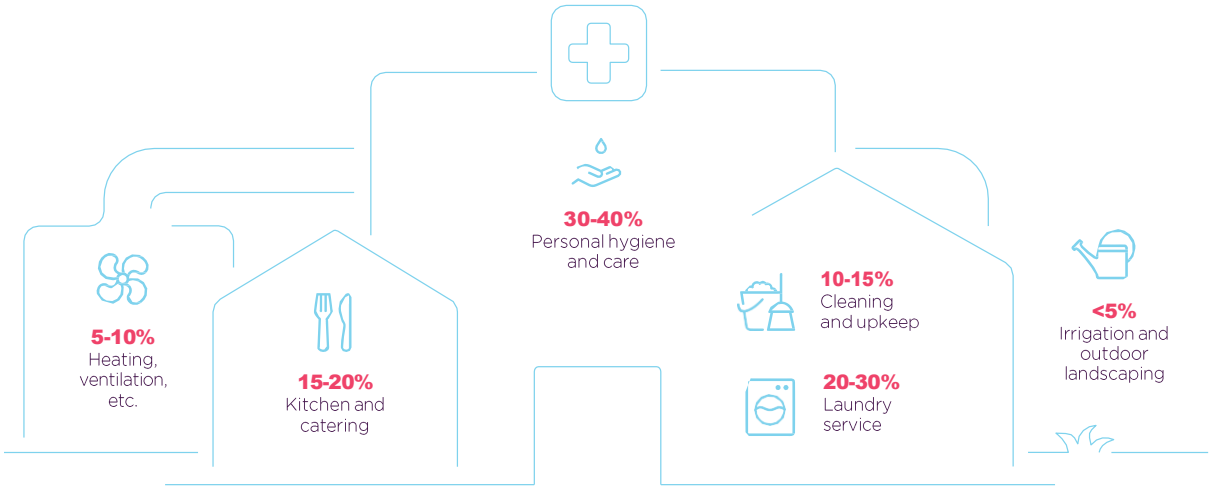
**Objectifs** : des cibles chiffrées que nous nous sommes fixées, adaptées à chaque pays, définissant une feuille de route et suivies dans les systèmes de reporting de performance financière et non financière (mensuel, trimestriel ou annuel).

# Consommation d'eau dans notre secteur d'activité

La préservation des ressources en eau repose sur une approche globale combinant l'adaptation des équipements, l'optimisation des systèmes de gestion de l'eau et la sensibilisation des professionnels aux enjeux liés à l'économie d'eau.

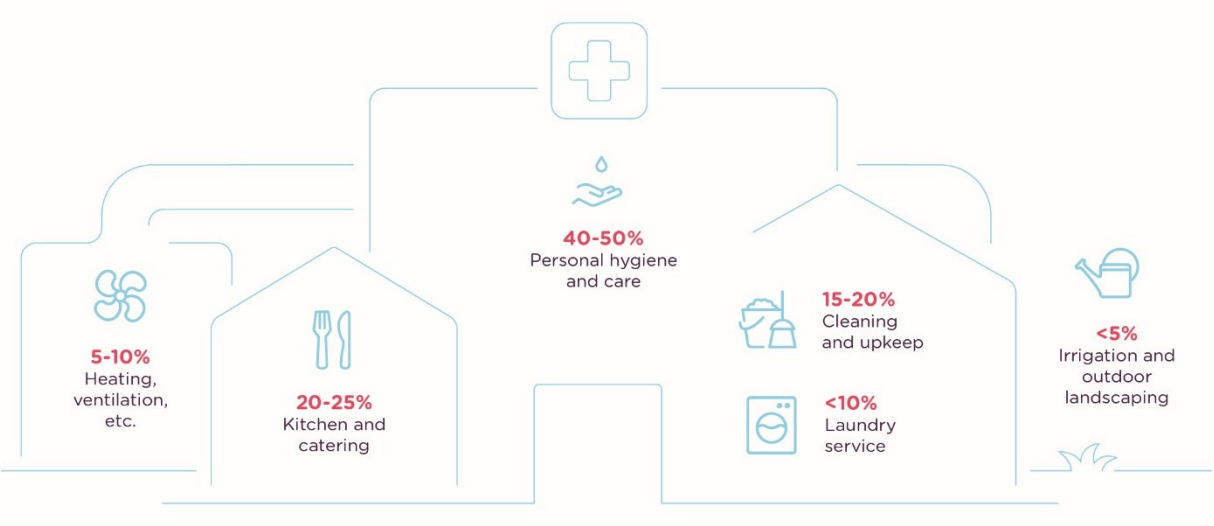
Aujourd'hui, l'Européen moyen consomme 144 litres d'eau par jour. En comparaison, les établissements *d'emeis* en Europe ont consommé en moyenne **175 litres par résident-patient et par jour** en 2024, soit 22 % de plus que la moyenne européenne, pour un coût annuel total de 22,9 millions d'euros.

À titre indicatif, la consommation d'eau des maisons de retraite[8] en Europe disposant d'une blanchisserie interne est généralement répartie selon les usages indiqués dans le tableau ci-dessous. Par ordre d'importance, les usages les plus gourmands en eau sont : 1. l'hygiène et les soins aux résidents, 2. la blanchisserie interne, et 3. la cuisine et la restauration :




[8] *https://wastewatergardens.net/pdf/WWG_InfoSheet_InternationalWaterConsump.pdf ; https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S026151771400137X ; https://www.statista.com/topics/7965/residential-care-in-europe/*

Dans le cas d'une blanchisserie externalisée, la répartition de la consommation d'eau change, les principaux postes devenant, par ordre d'importance : 1. l'hygiène et les soins aux résidents, 2. la cuisine et la restauration, et 3. le nettoyage et l'entretien :



# Engagement n° 1

## Mesurer pour agir

**Réaliser un audit de la consommation d'eau**

**Surveiller la consommation d'eau**

**Lutter contre les fuites et moderniser le réseau**

# # 1 Mesurer pour agir

## Réaliser un audit de la consommation d'eau

Avant de mettre en œuvre des mesures d'économie d'eau, il est recommandé aux pays de réaliser un audit de leur consommation d'eau. Cela leur permettra d'analyser les modes d'utilisation actuels de l'eau et d'identifier les secteurs qui en consomment le plus.

Une meilleure compréhension des principales utilisations de l'eau permet **de hiérarchiser les actions, de cibler les leviers les plus efficaces et de définir des objectifs d'économies réalistes et mesurables.**

Des audits réguliers permettent également de suivre les progrès et de trouver de nouvelles opportunités d'optimisation.

De plus, de nombreux services publics locaux proposent des audits gratuits de la consommation d'eau, fournissant des analyses utiles pour identifier les domaines où des économies sont possibles.

## Suivre la consommation d'eau

*« Mesurer, c'est savoir ».*

Pour économiser l'eau, il est essentiel de commencer par **mesurer la consommation avec précision.** Un suivi régulier dans les installations permet d'identifier les sources de gaspillage, telles que les petites fuites, les équipements inefficaces ou certaines pratiques qui consomment plus d'eau que nécessaire.

Comprendre ces utilisations permet à chacun de prendre des mesures simples mais efficaces, dont l'impact cumulé peut générer d'importantes économies d'eau.

Outre les économies financières, le suivi de la consommation d'eau est un **outil de gestion essentiel** : il aide à contrôler les coûts, à atteindre les objectifs environnementaux locaux, à maintenir un environnement sûr et confortable pour les résidents et le personnel, et fournit les données nécessaires pour ajuster et améliorer les pratiques au fil du temps.

| Exigence | N° | Engagement | Objectif | Échéance | Indicateur clé de performance |
|---|---|---|---|---|---|
| Objectif | **1** | Réduire la consommation d'eau de 10 % par rapport à 2025. | Tous les pays | 4ième trimestre 2030 | *Pourcentage de réduction de la consommation d'eau dans chaque pays en m³ / lit occupé / an* |
| Objectif | **2** | Suivre chaque mois et regrouper tous les six mois la consommation d'eau par site en termes d'intensité et de valeur. | Tous les pays | Déjà en place | *Consommation d'eau de chaque site en m³/an, m³/lit/an, m³/m² et €.* |

| Exigence | N° | Engagement | Objectif | Échéance | Indicateur clé de performance |
|---|---|---|---|---|---|
| Objectif | **3** | Identifier les 10 % d'établissements « perfectibles* » en termes de consommation d'eau en m³/lit/an *(voir Feuille de route pour la gestion de l'énergie 2025).* | Tous les pays | 4ième trimestre 2025 | *Consommation des 10 % d'établissements présentant la plus forte intensité en eau par rapport à la moyenne nationale en m³/lit/an* |
| Objectif | **4** | Définir des plans d'action détaillés à court terme pour les établissements « perfectibles » *(voir la Feuille de route pour la gestion de l'énergie 2025)* | Tous les pays | 2ième trimestre | *Nombre d'installations « perfectibles » disposant d'un plan d'action à court terme / nombre d'installations perfectibles* |

** Une installation est considérée comme « perfectible » lorsqu'elle figure parmi les 10 % ayant la consommation d'eau la plus élevée en m³ par lit et par an par rapport à la moyenne nationale.*

## Lutter contre les fuites et moderniser le réseau

Selon l'Union européenne, **jusqu'à 30 % de l'eau traitée est perdue à cause de fuites** dans le réseau, un chiffre qui peut atteindre **40 % en Europe du Sud**, principalement en raison du vieillissement des infrastructures et d'un manque d'investissements.

Dans ce contexte, toutes les installations *d'emeis*, et en particulier celles situées dans des zones exposées au stress hydrique, doivent **faire de la prévention, de la détection et de la réparation des fuites une priorité.**




Par exemple, un robinet qui goutte peut gaspiller plusieurs centaines de litres d'eau chaque mois. Qu'il s'agisse de robinets, de canalisations, de toilettes ou de systèmes d'irrigation, les fuites constituent une source majeure de gaspillage d'eau et de coûts évitables.

Les pays doivent **donner la priorité à l'identification** et à **la réparation rapide des fuites** et mettre en place des contrôles d'entretien réguliers pour détecter et corriger toute anomalie.

L'utilisation de technologies appropriées, telles que des capteurs de détection de fuites, peut assurer une surveillance en temps réel et réduire considérablement les pertes d'eau.

Les mesures recommandées sont les suivantes :

- Vérifier régulièrement l'absence de fuites, car même un petit goutte-à-goutte peut entraîner un gaspillage important au fil du temps.
- Vérifier que les mécanismes de chasse d'eau fonctionnent correctement et effectuer un entretien préventif.
- Remplacer les robinets dès l'apparition de fuites.
- Choisissez des robinets simples, robustes et de haute qualité, qui sont plus durables et plus faciles à entretenir.
- Envisagez d'installer des capteurs de détection de fuites et des systèmes de relevé à distance, afin de détecter rapidement toute surconsommation et de réaliser des économies substantielles.
- Réparez ou remplacez les équipements consommateurs d'eau défectueux (systèmes de refroidissement, lave-vaisselle, etc.).
- Formez les professionnels à signaler immédiatement toute fuite ou rupture de robinet ou de canalisation au service de maintenance.
- Encouragez les résidents et les patients à signaler les fuites ou les robinets qui gouttent.

| Exigence | N° | Engagement | Objectif | Date limite | Indicateur clé de performance |
|---|---|---|---|---|---|
| Objectif | **5** | Déployer des systèmes de relevé à distance pour tous les compteurs principaux des fournisseurs dont les données ne sont pas collectées automatiquement chaque mois, à l'exclusion des cas non pertinents *(voir la Feuille de route pour la gestion de l'énergie 2025).* | 100 % des installations | 4ième trimestre 2026 | *Taux de déploiement de la mesure à distance active pour l'eau dans chaque pays* |

# Engagement n° 2

## Réduire à la source

Installer des équipements sanitaires économes en eau

Mettre en place des aménagements paysagers résistants à la sécheresse

Optimiser l'utilisation de l'eau dans les tâches quotidiennes

Suivre les bonnes pratiques pour prévenir le risque de légionellose

# #2 Réduire à la source

## Installer des équipements sanitaires économes en eau

Les équipements sanitaires traditionnels consomment souvent plus d'eau que nécessaire. En optant pour des appareils économes en eau, les établissements peuvent réduire considérablement leur consommation, sans compromettre le confort ni la qualité d'utilisation.

L'installation **de robinets à faible débit** et **de brise-jets** permet de limiter le volume d'eau utilisé tout en préservant l'expérience utilisateur.

De même, l'utilisation de lave-vaisselle et de machines à laver efficaces contribue à des économies d'eau substantielles à long terme, tout en générant une réduction durable des coûts d'exploitation.

Les actions recommandées sont les suivantes :

- Intégrer systématiquement des dispositifs visant à réduire la consommation d'eau dans les salles de bains, les toilettes et les cuisines, en respectant les débits[9] pour les équipements sanitaires :
  - Robinets (sanitaires et de cuisine) : débit ≤ 6 L/min
  - Douches : débit ≤ 8 L/min
  - WC : débit maximal de 6 L et consommation moyenne de 3,5 L
  - Urinoirs : débit ≤ 1 L par chasse
- Avant d'installer un réducteur de débit, demandez conseil aux services techniques.

Les aérateurs ne sont pas recommandés. Ils favorisent la formation d'aérosols, ce qui augmente le risque de transmission de bactéries telles que la légionelle et crée des niches de biofilm.

Ces dispositifs placés à l'extrémité des robinets, qui mélangent l'eau à l'air pour créer un jet plus doux et réduire la consommation d'eau, génèrent des aérosols (micro-gouttelettes en suspension dans l'air) du fait de l'injection d'air. Ces aérosols peuvent transporter des bactéries présentes dans l'eau, en particulier Legionella pneumophila, responsable de la légionellose.

De plus, les aérateurs comportent souvent des grilles et des zones où l'eau stagne, favorisant la formation de biofilm (une couche de micro-organismes adhérant aux surfaces). Ce biofilm devient un terrain propice à la prolifération bactérienne.

**Il est recommandé d'utiliser** des **écrans à flux laminaire sans grille** conformes aux normes médicales (par exemple DIN EN 15091 ou ISO 22196 selon le contexte, ou NF 077-15 MM chez *emeis* France) afin de garantir une réduction du risque d'infection.

[9] *Stratégie de construction durable d'emeis*

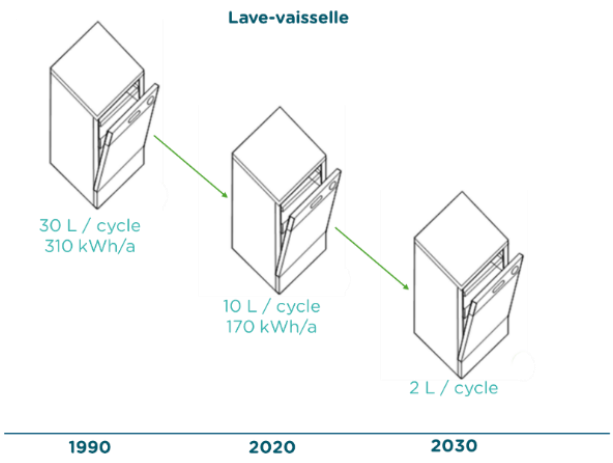
Les briseurs de flux laminaire produisent un écoulement d'eau continu et sans turbulence, sans mélange d'air. Cela réduit considérablement la formation d'aérosols. L'absence de grille limite les zones de stagnation et donc la formation de biofilm, ce qui améliore l'hygiène. Ces dispositifs utilisés dans les établissements de santé sont conformes à des normes strictes afin de minimiser le risque d'infection.







- Nettoyez, détartrez et désinfectez tous les équipements périphériques au moins une fois par an, ou deux fois par an pour les services à haut risque (brise-jets, pommeaux de douche, etc.) et/ou remplacez-les si nécessaire.
- Adaptez la fréquence d'entretien en fonction du niveau de saleté et des dépôts de calcaire constatés.
- Optez pour des lave-vaisselles et des machines à laver efficaces lorsque vous remplacez vos appareils, et progressivement à partir du 1er janvier 2026.




Un lave-vaisselle professionnel économe en énergie consomme 2 litres d'eau par cycle de lavage, ce qui permet non seulement d'économiser de l'énergie et de l'eau, mais aussi de réduire la quantité de détergent et de produit de rinçage utilisée.

Un lave-linge professionnel à faible consommation d'énergie appartient à la classe énergétique A ou supérieure et consomme environ 6 litres d'eau par kilo de linge sec et par cycle.

| Exigence | N° | Engagement | Objectif | Échéance | Indicateur clé de performance |
|---|---|---|---|---|---|
| Objectif | **6** | Installer systématiquement des équipements économes en eau pour les robinets, les douches, les toilettes et les urinoirs | 100 % des installations | 2ième trimestre 2027 | *Taux de déploiement des équipements économes en eau par pays* |
| Objectif | **7** | Remplacer les lave-vaisselle et les lave-linge par des modèles économes en eau à mesure que les appareils sont remplacés, progressivement à partir du 01/01/2026 | 100 % des établissements | 4ième trimestre 2030 | *Taux de déploiement des équipements économes en eau par pays à partir du 1er janvier 2026* |

## Mettre en place un aménagement paysager résistant à la sécheresse

L'entretien des espaces verts autour de nos installations est essentiel, mais il ne doit pas se faire au détriment d'une consommation excessive d'eau. Par exemple, **un seul arroseur peut consommer jusqu'à 900 litres d'eau par heure**[10] . En adoptant des pratiques d'aménagement paysager économes en eau, les installations peuvent concilier qualité paysagère, bien-être et préservation des ressources.

Parmi les bonnes pratiques recommandées, on peut citer

- Privilégier des plantes robustes, idéalement indigènes, adaptées au climat local et nécessitant moins d'arrosage. Les planter en pleine terre, plutôt qu'en pot, réduit également les besoins en eau.
- Envisager de planter des arbres indigènes, qui sont des régulateurs naturels de l'eau et contribuent activement à la conservation des ressources en eau.
- Mettre en œuvre une gestion écologique des espaces verts pour limiter l'évaporation : gestion différenciée, paillage, etc. Le paillage ou l'utilisation d'écorces dans les parterres de fleurs peut réduire les pertes d'eau par évaporation jusqu'à 70 %.
- Installer des systèmes d'irrigation performants, tels que l'irrigation goutte à goutte ou des programmateurs intelligents, afin que l'eau ne soit appliquée que là où et quand elle est nécessaire, en privilégiant le petit matin ou la fin d'après-midi.
- Assurez l'entretien régulier des installations paysagères pour prévenir les fuites et les dysfonctionnements.
- Sensibiliser les parties prenantes internes et externes par une communication visible, à l'aide d'affiches ou d'une signalétique dédiée (par exemple : « *Ici, nous préservons l'eau* »).

[10] *Ministère de la Santé - Environnement et Développement durable - Note technique sur la santé 07-04 : Gestion de l'eau et efficacité hydrique - Conseils sur les meilleures pratiques pour le secteur de la santé*

# Optimisez l'utilisation de l'eau dans les tâches quotidiennes

## Hygiène des résidents

› Éviter de laisser couler l'eau inutilement lors de la douche ou de la toilette des résidents et des patients, tout en accordant la priorité à leur confort et à leurs besoins (en particulier la sensation de froid).
› Adapter le niveau de remplissage des lavabos aux besoins réels de lavage, afin de limiter le gaspillage d'eau sans compromettre l'hygiène.

## Nettoyage

› Prévoir des espaces dédiés aux visiteurs et aux professionnels pour nettoyer et ranger les parapluies, les chaussures et les manteaux mouillés, afin de limiter le lavage fréquent des tapis et des rideaux.
› Privilégiez le nettoyage à sec des grandes surfaces extérieures à l'aide d'équipements adaptés (balais, souffleurs, etc.) afin de réduire la consommation d'eau. Le nettoyage à l'eau doit être évité dans la mesure du possible.
› Privilégier les méthodes de nettoyage à sec pour les tapis, lorsque cela est compatible avec les exigences d'hygiène.

## Cuisine

› Évitez de laisser couler l'eau inutilement lors de la vaisselle.
› Utilisez des récipients séparés, remplis selon les besoins : un pour le lavage et un pour le rinçage.
› Retirez les résidus alimentaires des assiettes à l'aide d'une brosse ou d'une spatule avant de les mettre au lave-vaisselle, plutôt que de les rincer à l'eau.
› Ne faites fonctionner le lave-vaisselle que lorsqu'il est plein, en privilégiant les programmes « éco ».




› Veillez à ce que les sols des cuisines soient nettoyés conformément aux protocoles en vigueur, en n'utilisant que la quantité strictement nécessaire de produits et d'eau de rinçage. Cette approche permet à la fois de préserver les ressources en eau et d'éviter d'endommager les sols, les murs et les surfaces.

- L'utilisation des produits de nettoyage doit être strictement contrôlée et proportionnée aux besoins réels des installations. Les équipes doivent respecter les protocoles de dilution, les dosages recommandés et les fréquences de nettoyage adaptées à chaque zone, afin de garantir une efficacité microbiologique optimale tout en limitant la consommation d' s de produits chimiques et, par conséquent, les volumes d'eau nécessaires au rinçage.
- De plus, chaque pays s'est engagé dans un processus d'innovation et d'expérimentation visant à identifier et à tester des solutions plus durables, telles que les technologies de nettoyage à la vapeur ou à l'eau ozonée, les procédés mécaniques réduisant l'utilisation de produits, ou encore des alternatives à faible impact pour les employés, les patients, les résidents et l'écosystème.

### Plantes d'intérieur

- Pour les plantes d'intérieur, choisissez des espèces qui nécessitent peu d'eau et utilisez des capteurs d'humidité pour arroser uniquement lorsque cela est vraiment nécessaire.

### Systèmes de refroidissement

- Lorsque les conditions le permettent, privilégiez la ventilation naturelle pour rafraîchir les espaces et limiter l'utilisation des systèmes de refroidissement.

## Suivez les bonnes pratiques pour prévenir le risque de légionellose

La mise en œuvre de mesures d'économie d'eau doit s'accompagner de mesures visant à prévenir le risque de légionellose.

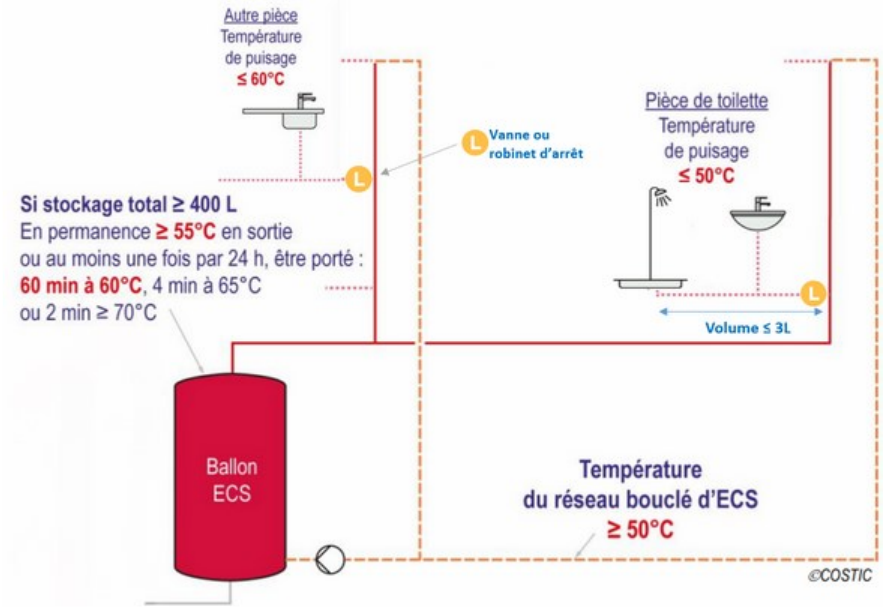
Les directives suivantes doivent être adaptées à la législation locale :

### Objectif des points d'eau

- Supprimez les points d'eau inutilisés s'ils peuvent être retirés au plus près de la boucle.
- Limitez le nombre de lavabos et privilégiez les distributeurs de solution hydroalcoolique (HAS).
- Il convient de se laver les mains avant de commencer le travail, avant et après les repas et après être allé aux toilettes, ou conformément à la législation locale.
- Pour les installations de lavage des mains (toilettes communes, salles d'eau, etc.), envisager
    - Des robinets à bouton-poussoir temporisé
    - Un levier avec butée à mi-course
    - Une alimentation en eau froide uniquement (sauf dans les cuisines).
- Demandez conseil aux équipes techniques et d'hygiène lors de la réalisation de travaux sur l'emplacement des points d'eau.

## Prévenir les variations de température

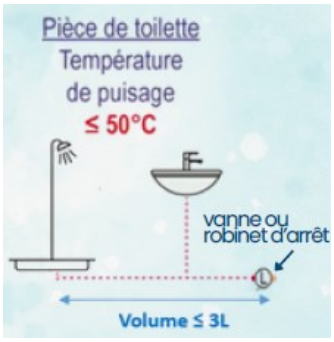
- Isolez le réseau (eau froide et chaude), les réservoirs de stockage et les échangeurs de chaleur à plaques.
- Faites réaliser un audit de votre réseau d'eau afin de l'optimiser (analyse des risques) ou même de le rééquilibrer*.
  (* *si la différence de température entre le départ et le retour de la boucle est supérieure à 5-7 °C*)
- Étalonnez les thermomètres des installations chaque année
- Surveillez quotidiennement la température des réservoirs de stockage d'eau
- Préparer l'eau chaude sanitaire le plus près possible des points d'utilisation et non sur la boucle




## Gérer les points d'eau inutilisés

### Points d'eau inutilisés de manière permanente

- Réaliser un inventaire exhaustif
- Privilégier la coupure de l'alimentation en eau du service ou du point d'eau concerné au niveau de la boucle (présence d'une vanne ou d'un robinet d'arrêt sur la boucle permettant de vidanger la conduite - voir schéma ci-dessous)




- Ne pas créer de cul-de-sac (conduite contenant de l'eau stagnante entre la boucle et le point d'utilisation).

S'il n'y a pas de vanne ou si le point d'eau est utilisé occasionnellement

- Purgez toutes les 48 heures avec de l'eau mélangée, pendant une durée correspondant au temps nécessaire pour renouveler le volume stagnant (stabilisation de la température*).
  ** Pour limiter le gaspillage, 1 minute suffit amplement si le réseau est opérationnel. Temps de référence = temps maximal pour obtenir l'eau la plus chaude possible à une température stabilisée.*
- Purges de traçage
- Demander conseil à l'hygiéniste et aux services techniques pour adapter le prélèvement d'eau et l'installation des filtres éventuellement nécessaires.

## En cas de canicule

- Fournir des brumisateurs individuels (bombes aérosols).
- Lors de la conception des locaux, prévoyez des zones à température contrôlée équipées de systèmes de climatisation permanents.

# Engagement n° 3

## Réutiliser et recycler

Investissez dans la réutilisation des eaux de pluie

Utiliser des solutions naturelles

# N° 3 Réutiliser et recycler

## Investir dans la réutilisation de l'eau de pluie

La disponibilité de sources d'eau recyclée est un excellent moyen pour les pays de réduire leur dépendance vis-à-vis des réserves d'eau douce. L'eau de pluie récupérée peut être utilisée à diverses fins non potables, telles que l'aménagement paysager.

| Exigence | N° | Engagement | Objectif | Échéance | Indicateur clé de performance |
|---|---|---|---|---|---|
| Objectif | **8** | Installer un petit système de récupération des eaux de pluie[11] (< 350 litres) pour les activités, les événements et l'entretien de petites surfaces (balcons, terrasses, plantes d'intérieur, etc.) *(voir la politique en matière de biodiversité).* | 100 % des établissements disposant d'un petit espace extérieur | 2ième trimester 2026 | *Taux de déploiement de petits systèmes de récupération d'eau pour les établissements disposant d'un petit espace extérieur, par pays* |
| Objectif | **9** | Installer systématiquement un système de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage et le nettoyage des grands espaces extérieurs dans tous les nouveaux sites et les rénovations majeures *(voir Stratégie de construction durable).* | 100 % des projets de nouvelles contructions et des rénovations disposant d'espaces extérieurs > 100 m². | Déjà en place | *Taux de déploiement des systèmes de récupération d'eau dans les nouveaux projets et les rénovations majeures.* |

Garantir la sécurité et la qualité des systèmes de récupération des eaux de pluie :

- Mettre en place des inspections visuelles régulières pour détecter les fuites et les anomalies, garantir l'hygiène générale et s'assurer du bon fonctionnement du système.
- Définir une fréquence d'entretien adaptée à la taille et aux caractéristiques du système, conformément aux normes de sécurité en vigueur.
- Fixer une durée maximale de stockage de l'eau afin de limiter le développement de biofilms et le risque de fermentation.
- Utiliser des réservoirs opaques, couverts et sécurisés, dont l'accès est protégé, afin d'éviter toute contamination et de préserver la qualité de l'eau.

[11] *Le coût moyen d'un système de récupération des eaux de pluie <350 L avec robinet, bouchon de vidange et couvercle filtrant est inférieur à 150 €.*

- Assurez une protection efficace contre les insectes, en particulier les moustiques, et contre les animaux : équipez les systèmes de ventilation de grilles à mailles fines (≤ 1 mm) et munissez les tuyaux de trop-plein de clapets anti-retour lorsqu'ils sont raccordés au réseau d'eaux usées.
- Installez un compteur de surveillance pour mesurer et analyser la consommation d'eau de pluie.
- Installer un système de filtration en amont du stockage, à l'aide d'un filtre dont la maille est ≤ 1 mm, afin de limiter les dépôts dans les réservoirs.
- Veiller à ce que les réservoirs soient facilement accessibles, nettoyables et équipés de vannes permettant une vidange et un vidage complets.
- Veiller à une séparation stricte des réseaux : les réseaux d'eau de pluie doivent rester totalement indépendants des réseaux d'eau potable afin d'éviter tout risque de contamination croisée.

## Utiliser des solutions naturelles

Les solutions naturelles mises en œuvre dans nos installations peuvent jouer un rôle majeur dans l'amélioration de la recharge des nappes phréatiques, l'augmentation de la résilience face aux inondations et, plus généralement, la préservation des ressources en eau.

Les solutions suivantes peuvent être envisagées dans le cadre de projets de rénovation et d'aménagement d'espaces extérieurs :

- Pavage perméable[12] : l'utilisation de surfaces poreuses pour remplacer le pavage imperméable traditionnel (béton, asphalte) sur les parkings, les terrasses et les allées permet à l'eau de pluie de s'infiltrer dans le sol. Cela réduit le ruissellement de surface et contribue à la recharge des nappes phréatiques.
- Toitures végétalisées et jardins pluviaux[13] : ces systèmes offrent de nombreux avantages, notamment un meilleur confort thermique en été comme en hiver, un confort visuel accru et un attrait paysager renforcé. Ils permettent également de capter l'eau de pluie, retardant son écoulement et assurant une filtration naturelle.
- Restauration des zones humides[14] : la création, la réhabilitation ou la protection des zones humides et des corridors fluviaux constituent des zones tampons naturelles contre les inondations et les périodes de sécheresse. Elles contribuent à améliorer la qualité de l'eau et à développer la biodiversité.

Pour tous les types d'installations : l'installation complémentaire d'un système de compostage sur site[15] pour les biodéchets de cuisine peut également constituer une opportunité.
Le compost améliore la fertilité du sol en libérant progressivement des nutriments, rend le sol plus vivant, augmente sa capacité de rétention d'eau (réduisant ainsi le besoin d'arrosage) et, selon le type d'établissement, peut contribuer à réduire les coûts de collecte des biodéchets.

[12] *Consultez la fiche d'action BiophilGood 2.5 d'emeis « Surfaces perméables et drainantes pour parkings, terrasses et allées piétonnes ».*
[13] *Consultez la fiche d'action emeis BiophilGood 2.4 « Toitures végétalisées ».*
[14] *Consultez la fiche d'action emeis BiophilGood 2.6 « Créer une zone humide temporaire ».*
[15] *Voir la politique de restauration*

# Engagement n° 4

## Sensibiliser et encourager la participation

Diffuser la politique de conservation de l'eau

Cibler en priorité les fournisseurs

Limiter la pollution de l'eau

Garantir l'accès à l'eau

# #4 Sensibiliser et encourager la participation

## Diffuser la politique de conservation de l'eau

- La sensibilisation et la formation des professionnels à la conservation de l'eau sont essentielles au succès de toute initiative d'économie d'eau. En organisant des sessions de formation et des campagnes de sensibilisation, les établissements s'assurent que leurs équipes comprennent les enjeux, disposent des connaissances nécessaires et adoptent des pratiques d'économie d'eau au quotidien.
- Encourager les professionnels à signaler rapidement tout dysfonctionnement lié à l'eau (fuites, surconsommation, équipement défectueux) permet de détecter les problèmes à un stade précoce et de les résoudre plus efficacement.
- Mettre en avant les services exemplaires en matière de conservation de l'eau est un facteur puissant de motivation collective. Impliquer les professionnels dans le processus favorise l'émergence d'une culture de la durabilité au sein de l'organisation.
  L'organisation de défis internes visant à réduire la consommation d'eau peut également encourager les changements de comportement, diffuser les bonnes pratiques et renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté.
- Enfin, la mise en place de campagnes de sensibilisation destinées aux résidents, aux patients et à leurs familles contribue à créer une dynamique positive et à soutenir durablement une culture commune de la conservation de l'eau.

| Exigence | N° | Engagement | Objectif | Échéance | Indicateur clé de performance |
|---|---|---|---|---|---|
| MANDATORY | 10 | Former chaque année l'ensemble des professionnels aux « éco-gestes » *(voir les politiques de restauration et de gestion des déchets)* | 100 % des établissements | 1er trimestre 2026 | *Nombre d'établissements dans le pays ayant formé leur personnel aux éco-gestes / nombre total d'établissements dans le pays* |

Encourager les fournisseurs à adopter des pratiques de gestion durable de l'eau et privilégier les partenaires qui placent la préservation des ressources au cœur de leur offre peut avoir un impact positif significatif. Le partage d'expérience et le développement de la collaboration sectorielle contribuent également à diffuser les bonnes pratiques et à accélérer le changement.

## Fournisseurs à cibler en priorité

Les fournisseurs de produits et services à cibler en priorité sont les suivants :

- Équipements sanitaires et de plomberie (robinets, douches, WC, colonnes de douche, mitigeurs, aérateurs, chasses d'eau, etc.) : exiger des solutions certifiées d'économie d'eau, avec des débits maximaux définis, des fiches techniques détaillées et des performances garanties, ainsi qu'un plan de réduction des volumes consommés.
- Prestataires de services de blanchisserie (en interne ou en sous-traitance) : exiger des machines à haut rendement, des solutions de recyclage ou de réutilisation de l'eau de rinçage, l'optimisation des cycles, des indicateurs de performance (litres/kg de linge) et des objectifs de réduction quantifiés.
- Fournisseurs de solutions de douche et de kits d'économie d'eau (pommeaux de douche, aérateurs, kits Venturi, etc.) : exigez des économies d'eau quantifiées, des références dans des maisons de retraite, des établissements de soins ou des hôtels, ainsi qu'un accompagnement pour un déploiement à grande échelle, pièce par pièce.
- Fournisseurs de systèmes de production d'eau chaude et de traitement de l'eau (chauffe-eau, adoucisseurs, solutions solaires thermiques, etc.) : recherchez des solutions qui réduisent les pertes, limitent l'entartrage, optimisent les volumes d'eau chaude et réduisent les purges inutiles.
- Prestataires de services de nettoyage et d'entretien des locaux et des espaces verts : orientez les pratiques vers des méthodes moins gourmandes en eau (microfibres, machines à faible débit, arrosage optimisé, récupération éventuelle des eaux de pluie) et exigez des procédures régissant strictement l'utilisation de l'eau.
- Fournisseurs d'équipements de lavage (lave-linge, lave-vaisselle, etc.) : demandez des preuves de performance en matière d'eau et une description détaillée des technologies embarquées (récupération d'eau, capteurs de charge, optimisation des produits chimiques/de la température, etc.).

La certification ISO 46001 - Système de gestion de l'efficacité hydrique est un indicateur pertinent du niveau d'organisation et d'engagement d'un fournisseur en faveur de l'optimisation durable de l'utilisation de l'eau.

| Exigence | N° | Engagement | Objectif | Échéance | Indicateur clé de performance |
|---|---|---|---|---|---|
| Objectif | **11** | Intégrer des pratiques de conservation de l'eau dans les critères d'évaluation de tous les nouveaux appels d'offres auprès des fournisseurs stratégiques | 100 % des nouveaux appels d'offres | À partir de janvier 2026 | *Pourcentage d'appels d'offres auprès de fournisseurs stratégiques ciblés intégrant le critère des pratiques de conservation de l'eau* |

## Limiter la pollution de l'eau

S'il est essentiel de réduire la consommation d'eau tout en garantissant la qualité de vie, la santé et la sécurité des résidents, des patients et des professionnels, il est tout aussi important de prendre des mesures pour prévenir la pollution de l'eau.

À cette fin, les établissements doivent s'efforcer de limiter l'utilisation de produits chimiques – qu'il s'agisse de produits d'entretien et de nettoyage, de pesticides et d'engrais utilisés pour le jardinage, ou de lessives – afin de réduire la présence de substances chimiques dans les déchets et les eaux usées.

### Pelouses et prairies[16]

- Garantir une gestion « zéro produit phytosanitaire » des espaces verts : l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques, qu'il s'agisse d'herbicides ou d'insecticides de synthèse, est strictement interdite.
  Les solutions de lutte biologique – fondées sur les mécanismes naturels de protection des végétaux – peuvent être autorisées, sous réserve de l'accord du gestionnaire des espaces verts.

- Privilégier l'utilisation d'équipements électriques à batterie pour remplacer les moteurs à combustion interne fonctionnant aux énergies fossiles lors du renouvellement des équipements en fin de vie ou dans les nouvelles installations à partir de 2024.

  Les moteurs à combustion interne présentent un risque de fuites d'huile, de carburant et de liquide de refroidissement, susceptibles de contaminer les sols, les eaux souterraines et les eaux de surface. La réduction, voire l'élimination de ces risques, constitue un moyen direct de prévenir la pollution de l'eau.

- Pour les équipements nécessitant une lubrification, encourager l'utilisation d'huiles moteur à base végétale et de lubrifiants non polluants, conformément aux contrats d'entretien des espaces verts, lors du remplacement des équipements ou dans les nouvelles installations à partir de 2024.

### Produits alimentaires[17]

- Veiller à ce que les produits alimentaires soient aussi naturels que possible, en excluant les additifs interdits et en respectant les labels de qualité reconnus.

Les aliments naturels, qui limitent l'utilisation d'additifs et de substances chimiques artificielles, nécessitent généralement moins d'engrais synthétiques, de pesticides et d'intrants agrochimiques lors de leur production. Ces substances comptent parmi les principales sources de pollution de l'eau, car elles s'infiltrent dans les eaux souterraines ou s'écoulent dans les cours d'eau, entraînant une détérioration durable de la qualité des milieux aquatiques.

[16] *Cf. politique de gestion responsable des espaces verts*
[17] *Voir la politique de restauration*

## Produits pharmaceutiques[18]

Les résidus de médicaments pénètrent principalement dans les milieux aquatiques via les excrétions des patients, car les substances actives ne sont pas complètement éliminées par les stations d'épuration conventionnelles. Persistantes dans l'environnement, ces molécules se retrouvent ensuite dans l'eau et les chaînes alimentaires.

› Réduire la pollution des cours d'eau liée aux produits pharmaceutiques en agissant sur l'[19] de la polymédication : rationaliser et optimiser les prescriptions pour le bien-être général des habitants et des patients, en donnant la priorité aux personnes prenant plus de cinq médicaments et, dans la mesure du possible, en privilégiant les approches non médicamenteuses.

## Nettoyage et désinfection

› Encourager l'utilisation de produits de nettoyage et de désinfection écoresponsables aussi efficaces que les produits conventionnels.

Cette approche limite le rejet de substances chimiques nocives, favorise la biodégradabilité des produits utilisés et réduit l'impact sur les écosystèmes aquatiques.

## Déchets[20]

Les déchets mal triés ou insuffisamment collectés constituent une source majeure de pollution de l'eau, en raison de leur dispersion dans les cours d'eau et, en fin de compte, dans l'eau et les aliments consommés.

› Veiller à ce que des systèmes efficaces de tri des déchets (collecteurs, conteneurs, procédures et formation) soient mis en place dans toutes les installations et tous les bureaux, conformément à la législation locale et pour tous les flux de déchets obligatoires.
› Équiper chaque site d'au moins une fontaine à eau, afin de limiter l'utilisation de bouteilles en plastique et la production de déchets associés.

[18] *Cf. politique en matière de biodiversité et de biophilie et politique de gestion des déchets*
[19] *La polymédication désigne l'administration simultanée d'un nombre excessif de médicaments.*
[20] *Cf. politique de gestion des déchets*

## Garantir l'accès à l'eau

Dans un contexte de stress hydrique croissant, garantir l'approvisionnement en eau est essentiel pour la continuité des activités. En particulier, les responsables doivent :

- Disposer de contacts d'urgence pour signaler tout incident lié à l'approvisionnement en eau (à inclure dans le répertoire des contacts).
- Suivre les alertes météorologiques et de consommation émises par les autorités publiques, les agences sanitaires et les administrations régionales.
- Inspecter régulièrement les réseaux d'eau, en vérifiant qu'ils sont protégés contre le gel et les risques de rupture.
- Savoir localiser et actionner les vannes d'arrêt et les systèmes d'alimentation en eau.
- Évaluer les volumes d'eau disponibles sur site en cas de rupture d'approvisionnement, dans le but d'assurer l'autosuffisance pendant 72 heures à l'aide de réservoirs fixes.
- Veiller à la mise en œuvre d'un plan d'urgence ou de continuité des activités pour l'eau potable et l'eau industrielle, incluant des solutions pour l'hygiène des résidents (toilettes, lavage) et les besoins de la cuisine (cuisine, vaisselle).
- Identifier des sources d'eau alternatives et estimer les besoins en eau sur la base des données historiques de consommation.

| Exigence | N° | Engagement | Objectif | Échéance | Indicateur clé de performance |
|---|---|---|---|---|---|
| MANDATORY | 12 | Adapter ou renforcer un plan formel de gestion de crise ou de continuité des activités qui inclut un scénario de perturbation de l'approvisionnement en eau. | 100 % des installations | 1er trimestre 2027 | *Pourcentage d'installations disposant d'un plan formalisé de gestion de crise ou de continuité des activités comprenant des mesures visant à prévenir et à gérer les interruptions de l'approvisionnement en eau* |